

Séance du 30 octobre 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, MM. Etchégaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Trunet à M. le Maire, M. Lozano à Mme Lauqué, Mme Boé à Mme Chevrel, Mme Jeambrun à M. Pommiez, Melle Doucet-Joyé à M. Labayle.

SECRETARE : M. Charrier.

OBJET : NAVETTES – Alimentation électrique navettes – Installation d'un nouveau transformateur – Convention avec EDF.

Mme CHEVREL présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'éclairage destiné à accueillir les navettes électriques doit être alimenté en énergie par un nouveau transformateur EDF capable de :

- délivrer les puissances nécessaires, les équipements actuels du quartier étant insuffisants ;
- ne pas nuire à l'esthétique des lieux.

Une solution pratique a été proposée en accord avec EDF ; il s'agit d'utiliser partiellement un local attenant à l'école maternelle du Petit Bayonne.

Les règles d'occupation sont fixées par une convention jointe à la présente.

Je vous prie d'en accepter le principe et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.